

Sainte Marie, le 19 septembre 2024

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 septembre 2024**

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 17 septembre 2024 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents :** GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - — BIRINGER Frédéric — Geneviève GUERITTOT - HERMANT Éric - Martine MAITRE - PETETIN Nathalie - Guillaume VALLAT – VALTON Julien –

**Étaient absents excusés :** : BOURGEOIS Alain – BARBET Hervé – BARAILLER Monique -

Madame Claire EMONIN a été nommée secrétaire.

Monsieur BARBET Hervé donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.  
Madame BARAILLER Monique donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.  
Monsieur BOURGEOIS Alain donne procuration à Madame Claire EMONIN pour ce conseil municipal.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : réparation du mur du cimetière – Accord à l'unanimité –

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Voirie**

Un problème au niveau d'éclairage public du village a été identifié, un point sera fait rapidement afin de faire intervenir rapidement une entreprise.

**Commission Aide Sociale**

La responsable de la commission informe les membres du conseil municipal qu'une réunion sera prochainement organisée afin de préparer les festivités de Noël. (Repas/Colis)

Préparation du prochain Echo : afin de mettre à jour la liste des personnes vulnérables, il est proposé de faire mettre dans le prochain Echo un article invitant les personnes qui souhaitent s'inscrire sur cette liste à ce faire connaître en Mairie.

**Commission Aménagement du territoire**

**En cours :**

**DP :**

SCI BC ALTEO – 3 rue de Desandans - Panneaux Photovoltaïques

**Retour :**

**PC :**

PERRIN Olivier – 7 rue de Lougres - Rénovation ancienne grange et maison de village – **ACCORDÉ LE 29/08/2023**

**DP :**

GROUPE MAISONS AUTONOMES - 14 rue des Grands Moulins – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 14/07/2024**

**MONNIN Benoit** – 3 rue Liliane Reuge – Destruction d'une remise et création d'un garage – **ACCORDÉ LE 01/08/2024**

**PLANETE PLUS** – 1 rue d'Echenans – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 18/08/2024**

**MONNIN Benoit** – 3 rue Liliane Reuge – Clôture – **ACCORDÉ LE 01/08/2024**

**CU :**

**Maitre Anne NADLER** - 6 rue Georges Prudent – **RÉPONDU LE 09/09/2024**

### Commission Animation

Le Maire remercie toute l'équipe municipale pour la réussite de la journée Olymp'rupt du samedi 14 septembre 2024.

### RÉVISION DU PLU

#### Étude environnementale

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de préparation à l'intervention de l'ADU a eu lieu le mardi 10 septembre 2024 à 18 h en Mairie.

Un compte rendu des propositions des bureaux environnementaux a également été fait.

Sur les 16 entreprises contactées, nous n'avons réception qu'une offre de l'entreprise PRÉLUDE pour un montant de 7 800 € HT soit 9 360 € TTC. Les membres du conseil municipal analysent l'offre de l'entreprise.

L'exposé du Maire entendu après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette étude environnementale à l'entreprise Prélude et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### Révision du PLU

Afin de mener à bien ce projet de révision, il est nécessaire de mettre en place une commission de révision composée des quelques élus (5/6).

Appel à candidature est lancé, la composition de celle-ci sera validée lors du prochain conseil municipal.

Il est nécessaire également de définir les modalités de publication et de concertation de la population avec l'ADU : Transmissions d'informations et publication dans le bulletin municipal, sur le panneau d'affichage numérique, sur les panneaux d'affichage « papier » et sur le site internet.

Un cahier sera mis à disposition du public, en Mairie pour recevoir leurs remarques. Des observations pourront être aussi déposées de façon dématérialisée avec l'adresse mail de la Mairie.

L'ensemble du dossier sera consultable en Mairie aux heures d'ouverture habituelle, jusqu'à l'arrêt du PLU par le Conseil Municipal.

2 réunions publiques seront organisées en partenariat avec l'ADU durant la procédure.

D'autres modalités de concertation peuvent être mise en place de façon optionnelle (Exposition par des panneaux en Mairie, ateliers thématiques, balades commentées...).

### FORÊT : CHOIX DES BUCHERONS ET DU DÉBARDEUR

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité, de confier les travaux d'abattage à l'EURL DIRAND et ceux de débardage à la scierie PETEY, avec les tarifs suivants :

- pour abattage des grumes + arrondir les pattes + découpe au 1<sup>er</sup> défaut, dans le secteur « au MONT » Purger à la patte si nécessaire au prix de 12 € HT le m<sup>3</sup>,
- pour abattage des grumes des chablis laissées en grumes au prix de 14 € HT le m<sup>3</sup>
- pour abattage des grumes laissées en chauffage (sans arrondir la patte et sans découpe), (arbres creux sur grande longueur, arbres noirs à l'intérieur, arbres éclatés etc) et abattage des chablis laissés en chauffage situées « au Chênois ou à la Côte » au prix de 10 € HT par pied,
- pour l'abattage avec câblage par le débardeur au prix de 45 € HT de l'heure,
- pour débardage des grumes parcelles 35, 37,39, 26 jusqu'aux zones de stockage et chablis situés dans les autres parcelles au prix de 12 € HT le m<sup>3</sup>,
- pour le câblage des grumes au prix de 73 € HT de l'heure.

## **FORÊT : PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2024/2025**

### **Prix du bois d'affouage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix du bois, pour 2024-2025 :  
- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : 9 € le stère,

### **Prix des lots de dépressage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix des lots de dépressage à 16 € le lot.

Cette année encore, la commission propose de conserver la mise en place de la taxe d'affouage. Après l'inscription, la facturation sera envoyée à l'affouagiste, d'un montant de :

- 18 € d'acompte, correspondant à 2 stères, pour les petits lots (moins de 5 stères),
- 45 € d'acompte, correspondant à 5 stères, pour les lots moyens (de 5 à 10 stères),
- 90 € d'acompte, correspondant à 10 stères, pour les gros lots (plus de 10 stères).

Le solde sera facturé, après inventaire, par la commission en mai 2025, lorsque le bois sera empilé, selon le volume fabriqué déduit du volume déjà payé par l'acompte.

### **Modalités de répartition, d'inscriptions, de facturation et bénéficiaires solvables**

- L'affouage est partagé 1 lot par foyer habitant la commune.
- L'affouage concerne des houppiers ou arbres abattus ou déracinés
- 3 catégories de volumes de lots sont proposées à l'inscription :
  - a) Petits Lots (moins de 5 stères)
  - b) Lots Moyens (de 5 à 10 stères)
  - c) Gros Lots (+ de 10 stères)
- L'attribution des lots se fait par tirage au sort dans chaque catégorie.
- Le prix du stère est fixé à 9 € le stère à façonner par les affouagistes,

**3°) des lots de dépressage : perches à couper pour éclaircie des parcelles en régénération naturelle. Prix du lot 16 € le lot. La facturation de ces lots sera envoyée aux personnes après leur inscription.**

Concernant le choix d'un bucheron pour le bois d'affouage façonné, cette décision est reportée au prochain conseil municipal.

### **RÈGLEMENTS D'INSCRIPTION ET D'EXPLOITATION AFFOUAGE 2024-2025**

Le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitations qui devront être appliqués par l'ensemble des affouagistes. Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **VENTE DE TERRAINS RUE DES GRANDS MOULINS À VENT**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a récupéré plusieurs terrains rue des Grands Moulins à Vent suite à la procédure de rétrocession qui avait été lancée l'année dernière.

Les parcelles AC 160 (1.68 ares) et AC 191 (0.70 ares) (terrains de voirie) intéressent le constructeur qui a la charge du permis d'aménager le projet de lotissement. Ces parcelles seraient intégrées au projet.

Pour définir la valeur de ces terrains dans le cas d'un éventuel accord de vente avec l'aménageur, la Mairie a estimé les dépenses intervenues pour la rétrocession du terrain, il apparaît que le coût au m<sup>2</sup> s'élève à 4.25€.

Le Maire propose donc de vendre au constructeur ces 2 terrains qui représentent 2.38 ares pour un montant de 1 011.50 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le tarif de 4.25 € le m<sup>2</sup> pour la vente de ces deux terrains de voirie.

## **TRAVAUX CD 33**

### **AVENANT n°1**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors des travaux de la tranche 1, tranche ferme, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés (bordures supplémentaires, mur de soutènement, bouches à clés...) De ce fait, il est nécessaire de réaliser un avenant au marché.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant d'un montant de 16 131.33 € HT soit 19 357.60 € TTC.

### **PLACEMENTS FINANCIERS**

Au vu de notre trésorerie actuelle et après conseil auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux, suite au retard de la mise en route du projet « voirie – Traversée du village » le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire une demande d'ouverture de compte à terme auprès du Trésor Public.

Le Maire propose de placer la somme de 400 000 € sur un compte à terme proposé par la Direction Générale des Finances Publiques, pour une durée de 6 mois, en rappelant que cette somme pourra être retiré par le Maire selon les besoins de financement de la commune.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le Maire et le comptable à réaliser ces opérations.

### **DEMANDE D'INDEMNISATION**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en date du 6 août 2024, un commerçant du village a déposé une demande d'indemnisation pour son commerce suite aux travaux de la RD33.

Suite à cette demande, le Maire a contacté la Chambre du Commerce et de l'industrie de Saône-Doubs, les services du Département du Doubs et a adressé un courrier à ce commerçant.

La commission « finances » de la commune s'est réuni à ce sujet. Elle étudie ce dossier.

La CCI Saône-Doubs confirme avoir pris contact avec celui-ci et plusieurs solutions lui ont été proposées.

Le Maire a pris contact avec les services de PMA concernant ce dossier, nous sommes en attente d'un retour de leur part.

Reste une question en suspens : « Est-ce que la commune peut, légalement, aider financièrement un commerce, dans ce cadre précis ? ».

La commission « finances » se réunira prochainement dès le retour des informations des différents partenaires.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal une demande de subventions de l'AFM Téléthon. La commission propose de ne pas verser de subvention à cette association.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **FSL FAAD**

Chaque année, le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas financer ces deux actions.

### **PMA : PLAN DE MOBILITÉ DOUCE**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents documents concernant le plan de mobilité douce, qui ont été transmis aux membres du conseil municipal en date du 6 août 2024.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le PMD et souhaite apporter à ce projet les avis suivants : « les élus prennent connaissance du projet de mobilité sur la commune de Sainte-Marie et sont très favorables à la ligne de transport de bus régulière. »

## **PMA : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la gestion des risques, le Service Santé Publique Sécurité procède chaque année à la mise à jour des données et documents dans l'outil cartographique « Intragéo-risques ». La commune à ce jour n'a pas d'organigramme d'alerte ou de plan communal de sauvegarde.

Après y avoir travaillé avec le correspondant défense (Guillaume VALLAT), le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet de plan communal de sauvegarde.

## **RÉPARATION DU MUR DU CIMETIÈRE**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a quelques semaines, suite aux événements climatiques (pluies) de ce printemps, une partie du mur du cimetière, située au fond, s'est effondrée sur une longueur de 4 m. Les 2 concessions situées à proximité n'ont pas été endommagées, les familles ont été contactées et les lieux ont été sécurisés par les employés.

Dernièrement des entreprises ont été contactées pour des devis, une seule nous a répondu.

Pour rappel : l'état du mur dans ce secteur représente un danger. Le cimetière est un lieu obligatoirement clos.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise RVB pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC et autorise le Maire à signer ce devis.

## **DIVERS**

### *Gardes natures dépôts sauvages*

Le Maire fait un point avec les membres du conseil municipal sur les différentes interventions des gardes natures sur le territoire de la commune suite à divers dépôts en forêt (pneus, branchages, souches...).

### *Gouter musical au Temple*

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de PMA capitale de la culture Française, un gouter musical est organisé au Temple le dimanche 13 octobre 2024 avec l'Association de musique Prélude.

### *SIVU DE LA CHAULIÈRE*

La Présidente du SIVU fait un point sur la rentrée.

Le 19 août 2024, une journée de convivialité a été organisée par les membres du SIVU pour réaliser des petits travaux de réfection et de nettoyage.

Le nombre d'élèves pour cette rentrée 2024/2025 est de 145 dont 82 enfants en moyenne inscrits à la cantine. Elle informe également les membres du conseil municipal qu'un « espace sans tabac » va être mis en place avec une inauguration à venir et qu'une signalétique sera bientôt installée.

### *Cérémonie du 11 novembre et de la libération du village du 16 novembre*

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir l'apéritif lors de ces 2 cérémonies.

Accord du conseil municipal.

### *Promotion interne « Secrétaire Générale de Mairie »*

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Maire d'une commune de moins de 3 500 habitants doit juridiquement procéder à la nomination d'un agent exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie (catégorie B).

Obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Le Maire informe que seule un poste de SGM est possible par commune. Il s'agira d'une nomination par arrêté du Maire.

### *Prochain conseil : vendredi 11 octobre à confirmer*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h15



Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

